

**RAPPORT DU MEDiateUR
DE L'EDITION PUBLIQUE
POUR L'ANNEE 2002**

Rapport à M. le Premier Ministre
 à M. le Ministre de la culture et de la communication

Marianne LEVY-ROSENWALD

MARS 2004

*Rapport téléchargeable sur les sites du Ministère de la culture et de la communication
et de la Documentation française*

Bilan 2002 de l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'Etat

Introduction	<u>3</u>
1. Les éditeurs publics	<u>5</u>
1.1. Classement par nombre de titres publiés, par nombre d'exemplaires vendus et par chiffre d'affaires réalisé	5
1.2. Présentation par secteur éditorial	6
2. La production des éditeurs publics	<u>8</u>
2.1. Le nombre de titres publiés	8
2.2. Le nombre d'exemplaires vendus	9
2.3. Le chiffre d'affaires réalisé	9
2.4. Synthèse	11
3. Les politiques de diffusion	<u>12</u>
3.1. Evolution du ratio « <i>exemplaires vendus / exemplaires produits</i> »	12
3.2. Répartition des exemplaires vendus par circuit	13
3.3. Evolution des ventes du fond	13
4. Les politiques de coédition	<u>14</u>
5. La mise en œuvre des outils de comptabilité analytique	<u>16</u>
5.1. Constat	16
5.2. Recommandations	17
Annexes	19
- <i>Liste des éditeurs publics</i>	
- <i>Tableau récapitulatif du bilan 2002</i>	
- <i>Document de présentation commun</i>	

Introduction

Le bilan 2002 de l'activité éditoriale des services et établissements publics de l'Etat s'appuie essentiellement sur les documents d'information que les éditeurs publics transmettent au médiateur en application de la circulaire du 9 décembre 1999. Ces réponses renseignent le médiateur sur les politiques éditoriales, la diffusion des ouvrages, le développement des instruments de comptabilité analytique, l'évolution des coûts et les politiques de prix de chacun des éditeurs publics.

Trois remarques méthodologiques doivent être faites préalablement à tout commentaire de ce bilan :

- les chiffres cités ne rendent sans doute pas compte de la totalité de l'édition publique ;
- les données synthétisées sont aussi complètes et homogènes que possibles dans la limite des informations transmises par les éditeurs publics ;
- des progrès demeurent encore à accomplir pour satisfaire à la totalité des obligations prévues par la circulaire.

1. Comme il n'existe pas de liste exhaustive des services et des établissements publics de l'Etat qui éditent au moins un ouvrage, le choix du médiateur a été d'une part, de laisser répondre spontanément les structures qui se reconnaissent dans la définition d'éditeur public institutionnel précisée par la circulaire du 20 mars 1998 et, d'autre part, d'effectuer avec la direction du livre et de la lecture un repérage de contrôle par le suivi des publications d'ouvrages et la présence d'administrations à des salons du livre. Afin de tenir compte dans ce rapport de l'activité éditoriale des presses universitaires, qui n'étaient pas directement visées par cette circulaire, une information systématique a été adressée aux présidents d'université : six d'entre eux ont adressé leur bilan pour l'année 2002.

Au total, le nombre de structures publiques d'édition ayant adressé leur bilan pour l'année 2002 est de 54. Parmi celles-ci, les 24 CRDP ont été agrégés au bilan du CNDP pour ne constituer qu'un éditeur à part entière ; de la même manière, les résultats des six presses universitaires ont été agrégés. Ce sont donc 25 éditeurs publics ou regroupements d'éditeurs, dont la liste figure en annexe, qui constituent la base d'analyse de ce rapport.

Hors le cas particulier des presses universitaires, les services ou les établissements publics de l'Etat qui n'adressent pas leur bilan sont donc aujourd'hui pour l'essentiel des structures ayant réalisé un nombre très limité d'ouvrages dans l'année et qui ne constituent pas à proprement parler des entités éditoriales. La circulaire du 20 mars 1998 indique d'ailleurs que de telles structures ne doivent plus entreprendre d'activité éditoriale par leurs propres moyens mais confier cette activité à des éditeurs publics ou privés professionnels.

2. Le cadre de présentation commun à l'ensemble des éditeurs publics, proposé à compter de l'exercice 2000 dans le but d'assurer une présentation homogène des données et de rendre leur analyse plus aisée, a été amélioré en 2001 et 2002 afin de tenir compte, notamment, de l'importance des ouvrages de fond dans les politiques et les chiffres de ventes des éditeurs publics et du poids représenté par les coéditions dans l'édition publique.

Cette présentation commune est très largement respectée et parfois même enrichie par les éditeurs publics. Elle permet désormais de dresser un panorama d'ensemble des conditions actuelles d'exercice de l'édition publique. Le présent bilan réalise donc un travail de synthèse et de mise en perspective des informations recueillies, après vérification de leur cohérence interne. Aucun contrôle des conditions d'élaboration des informations transmises au médiateur n'a toutefois été réalisé.

3. Les documents communiqués par les éditeurs publics peuvent encore être améliorés. Plus de 80% des bilans renseignent l'intégralité du document de présentation commun sur la base duquel les éditeurs publics sont désormais tenus de réaliser leur bilan. Seuls la répartition entre nouveautés, réimpressions et ouvrages du fond ainsi que, pour certains, les résultats propres à la coédition, sont parfois absents dans ces rapports,. S'agissant des 20% restant, les éléments chiffrés, notamment financiers, y sont encore trop souvent flous ou partiels.

En revanche, la nécessaire mise en œuvre d'outils de comptabilité analytique, pour l'analyse des pratiques éditoriales publiques et pour leur comparaison avec celles de l'édition privée, n'est toujours pas finalisée chez certains éditeurs et non des moindres. Un effort proportionné à l'importance du nombre de titres publiés ou du chiffre d'affaires réalisé doit donc encore être conduit par ces derniers sur les prochains exercices.

1. Les éditeurs publics

1.1 Classement par nombre de titres publiés, par nombre d'exemplaires vendus et par chiffre d'affaires réalisé

La diversité de l'édition publique et les écarts souvent très significatifs entre les différents éditeurs conduisent à proposer dans ce rapport une typologie basée sur des critères essentiellement quantitatifs. Les critères retenus pour effectuer ce classement sont le nombre de titres publiés, le nombre d'exemplaires vendus et le chiffre d'affaires réalisé en 2002. La ventilation établie sur ces critères permet d'identifier quatre grandes catégories relativement homogènes d'éditeurs publics :

- **10 « petits » éditeurs** : moins de 30 titres publiés, moins de 30.000 exemplaires vendus et moins de 200.000 € de chiffre d'affaires ;
- **6 éditeurs « moyens »** : entre 20 et 50 titres publiés, entre 20.000 et 50.000 exemplaires vendus et entre 200.000 € et 1 M€ de chiffre d'affaires ;
- **4 « grands » éditeurs** : entre 50 et 200 titres publiés, entre 50.000 et 200.000 exemplaires vendus et entre 1 M€ et 2 M€ de chiffre d'affaires ;
- **5 « très grands » éditeurs** : plus de 150 titres publiés, plus de 150.000 exemplaires vendus et plus de 2 M€ de chiffre d'affaires.

Classement des éditeurs publics

Titres	< 30	20 - 50	50 - 200	> 150
Ex. vendus	< 30.000 ex.	20.000 – 50.000 ex.	50.000 – 200.000 ex.	> 150.000 ex.
CA réalisé	< 200.000 €	200.000 € – 1 M€	1 M€ - 2 M€	> 2 M€
	BPI Centre nat. danse Cité sc. et ind. Cité musique* EHESS INSEE INSEP INSERM Louvre Min. aff. sociales	BNF BRGM CTHS INRA Min. économie* SHOM	CNAC CNRS Monum Presses univ.*	CNDP/CRDP Doc. Fr. IGN JO RMN
	10	6	4	5

* Pour les éditeurs publics dont l'intitulé est suivi d'un astérisque, un des trois critères retenus est supérieur ou inférieur à la tranche définie mais les résultats des deux autres critères les rapportent majoritairement à la catégorie dans laquelle ils ont été intégrés.

Le regroupement des presses universitaires, qui conduit à les analyser comme un seul éditeur public, a été maintenu dans le présent rapport bien qu'il ne se justifie plus tout à fait. Le nombre de presses universitaires adressant leur rapport au médiateur devient véritablement significatif : aucune en 2000, 2 en 2001, 6 en 2002. L'hétérogénéité des presses universitaires tant dans l'organisation de leur activité éditoriale que dans les modalités d'exercice de cette activité rendent en outre désormais quelque peu artificiel ce regroupement. Qui plus est, celui-ci conduit à considérer les presses universitaires comme un « grand éditeur public » alors même que leurs caractéristiques propres conduiraient, dans le cas d'une approche distincte, à les considérer comme plusieurs « petits éditeurs publics ». Cette présentation sera vraisemblablement abandonnée pour l'exercice 2003

Présentation par nombre de titres publiés, par nombre d'exemplaires vendus et par chiffre d'affaires réalisé

	Nombre d'éditeurs concernés	Part du nombre total de titres	Part du nombre total d'ex. vendus	Part du chiffre d'affaires total réalisé	Part du nombre total de coéditions
Petits éditeurs	10	5%	2%	3%	13%
Moyens éditeurs	6	8%	2%	6%	9%
Grands éditeurs	4	20%	7%	13%	18%
Très grands éditeurs	5	68%	90%	78%	60%
Total	25	100%	100%	100%	100%

1.2. Présentation par secteur éditorial

Les secteurs des sciences humaines et sociales et des livres d'art rassemblent le plus grand nombre de structures éditoriales publiques (7 chacun). Les autres éditeurs se répartissent de manière équilibrée entre les quatre autres secteurs : scientifique, technique et professionnel (4), économie/droit (3) et cartes (3). Le secteur éducation est représenté par le CNDP et l'ensemble des CRDP. L'édition publique n'est pas présente sur les autres secteurs de l'édition française (littérature, bande dessinée, jeunesse, vie pratique...) ou de manière très occasionnelle et non significative.

Présentation de l'édition publique par secteur éditorial

	Nombre d'éditeurs concernés	Part du nombre total de titres	Part du nombre total d'ex. vendus	Part du chiffre d'affaires total réalisé	Part du nombre total de coéditions
SHS	7	25%	7%	14%	12%
Art	7	13%	15%	30%	57%
STP	4	2%	1%	2%	4%
Eco/droit	3	16%	8%	12%	1%
Education	1	14%	7%	9%	26%
Cartes	3	30%	63%	34%	1%
Total	25	100%	100%	100%	100%

Le secteur des cartes géographiques et géologiques (IGN, SHOM et BRGM) constitue un secteur très particulier par le poids qu'il représente au sein de l'édition publique (30% des titres publiés, 63% des exemplaires vendus et 34% du chiffre d'affaires réalisé) mais également par le poids que ces trois éditeurs publics représentent au sein de ce secteur de l'édition française (64% des titres publiés, 20% des exemplaires vendus et 23% du chiffre d'affaires).

Part de l'édition publique dans l'édition française par secteur éditorial

	Nombre d'éditeurs concernés	Part du nombre total de titres	Part du nombre total d'ex. vendus	Part du chiffre d'affaires total réalisé
SHS	7	12%	3%	4%
Art	7	12%	10%	9%
STP	4	1%	1%	1%
Eco/droit	3	26%	10%	4%
Cartes	3	64%	20%	23%
Total	25	5%	2%	2%

Comme pour l'ensemble de l'édition publique, on constate un écart très important entre le nombre de titres publiés par les éditeurs publics au regard de l'ensemble de l'édition française et la part nettement plus faible que représentent les exemplaires vendus ou le chiffre d'affaires réalisé par ces mêmes éditeurs. Ces chiffres viennent renforcer le constat du caractère peu concurrentiel des titres publiés par les éditeurs publics, propre à la réalisation de leur mission de service public ; ils peuvent aussi être interprétés comme la conséquence d'une faiblesse de la politique de diffusion de ces éditeurs.

2. La production des éditeurs publics

La production des éditeurs publics est principalement étudiée, dans ce rapport, au regard du nombre de titres publiés, du nombre d'exemplaires vendus et du chiffre d'affaires réalisé. Les évolutions sont constatées, à périmètre constant, par rapport à 2001, et lorsque cela est possible, par rapport à 2000.

Pour chacun des critères retenus, les résultats sont indiqués, dans la plupart des cas, selon deux périmètres différents : sur la base d'une prise en compte du secteur des cartes géographiques et géologiques (BRGM, IGN et SHOM) et sur la base d'une exclusion de ce secteur.

Il est en outre précisé, pour chacun de ces critères, la part que représente l'édition publique au sein de l'édition française. Cette dernière indication doit cependant être regardée avec prudence, dès lors que les chiffres disponibles pour l'édition française (enquête annuelle de branche du SNE) ne tiennent compte que des 300 principales maisons d'édition, qui représentent 90% du chiffre d'affaires de la profession. La part réellement représentée par l'édition publique doit donc être minorée par rapport aux chiffres indiqués dans ce rapport.

2.1. Le nombre de titres publiés

Les éditeurs publics ont publié 2.961 titres en 2002 (2.080, hors cartes), ce qui constitue une diminution de 31% par rapport à 2001 (4.282 à périmètre constant). Il convient de rappeler que 2001 avait constitué une année de hausse importante, due en partie à la prise en compte des titres en réimpression.

Cette diminution importante résulte, d'une part, de la chute du nombre de titres publiés dans le secteur des cartes (-58%) et d'autre part, du recul, tous secteurs confondus - bien que principalement sur ce même secteur -, du nombre de réimpressions (-48%). Le nombre de titres publiés en 2002, pour les seules nouveautés et hors cartes géographiques, est de 1.554, contre 1.499 en 2001 (+4%).

Les très grands éditeurs représentent 68% des titres publiés par l'édition publique (56% en excluant le secteur des cartes), les grands éditeurs représentant 20% de ce total, les éditeurs moyens 8% et les petits éditeurs 5%.

Le secteur des cartes géographiques et géologiques (30%) et celui des sciences humaines et sociales (25%), représentent plus de la moitié des titres publiés en 2002. Viennent ensuite le secteur « économie/droit » (16%), le secteur « éducation » (14%) et le secteur « art » (13%). Le secteur scientifique, technique et professionnel ne représente que 2% des titres publiés.

Les titres publiés par les éditeurs publics (2.961) représentent 4,9% du nombre total de titres publiés par l'édition française (60.258), 3,5% hors cartes géographiques et géologiques. Les nouveautés publiés par l'édition publique représentent cependant 6,1% du nombre total de nouveautés publiés (5,1% hors cartes), les réimpressions ne représentant que 3,2% du total (1,4% hors cartes). Ces chiffres confirment la part relativement restreinte que représente l'édition publique au sein de l'édition française en termes de titres publiés.

L'importance de la production de l'édition publique au regard de l'ensemble de l'édition française varie toutefois selon les secteurs concernés. Ainsi, le nombre de titres publiés par les éditeurs publics dans le secteur des cartes géographiques et géologiques représente 64% du total de l'édition française. Ce ratio est de 26% pour le secteur « droit/économie », de 12% pour le secteur des sciences humaines et sociales et de 1% pour le secteur « scientifique, technique et professionnel ». Il est compris entre 12% et 42% pour le secteur « art » selon la définition retenue pour ce secteur (« beaux livres et livres d'art » au sens large ou uniquement « livres d'études artistiques » et « beaux livres d'art »).

Nombre de titres publiés : tableau récapitulatif

Nombre de titres publiés (2002)	Ensemble	Hors cartes
Edition publique	2.961	2.080
Evolution 2002/2001	-31%	-5%
Part des plus grands éditeurs	5 => 68%	4 => 56%
Principal secteur	Cartes (30%)	SHS (37%)
Part de l'édition française	4,9%	3,5%

2.2. Le nombre d'exemplaires vendus

Les éditeurs publics ont vendu 7,2 millions d'exemplaires en 2002, ce qui représente un résultat en très légère diminution par rapport à 2001 (-6% à périmètre constant), alors que le nombre d'exemplaires produits est, quant à lui, en très forte diminution (-22%). Cette diminution de 6% est d'ailleurs à mettre en regard de l'augmentation de 7% constatée entre 2000 et 2001, ce qui ramène finalement le nombre d'exemplaires vendus en 2002 à un niveau comparable à celui de 2000.

Hors cartes géographiques et géologiques, le nombre d'exemplaires vendus s'élève à 2,6 millions ; il est en diminution importante par rapport à 2001 (-18% à périmètre constant), mais fait suite à une année 2001 en augmentation de 4% par rapport à 2000.

Hors le secteur des cartes et les publications du Journal officiel, le nombre d'exemplaires vendus pour les seules nouveautés est en augmentation par rapport à 2001 (+12%), alors que ceux des réimpressions et des ouvrages du fond sont en diminution (respectivement -29% et -22%).

La concentration de l'édition publique est encore plus significative dans la répartition des exemplaires vendus que dans celle des titres publiés. Les très grands éditeurs représentent 90% des titres vendus par l'édition publique (68% en excluant le secteur des cartes), les grands éditeurs représentant 7% de ce total, les éditeurs moyens 2% et les petites éditeurs 2%.

Le secteur des cartes géographiques et géologiques représente à lui seul 63% des exemplaires vendus. Ce secteur mis à part, la répartition est la suivante : le secteur « art » représente 41% des exemplaires vendus, le secteur « économie/droit » 22%, celui des sciences humaines et sociales 18%, le secteur « éducation » 18% et le secteur scientifique, technique et professionnel 1%.

Cette baisse de l'activité peut notamment s'expliquer, pour certains éditeurs publics importants, par la mise en ligne d'une partie de leur production éditoriale. La Documentation française a ainsi enregistré sur son site, en un seul exercice, un demi million de téléchargements de rapports qu'elle publie par ailleurs en édition « papier ».

Les exemplaires vendus par les éditeurs publics (7,2 millions) représentent 1,8% du nombre total d'exemplaires vendus par l'édition française (401 millions), 0,7% hors cartes. Le nombre d'exemplaires vendus par les éditeurs publics dans le secteur des cartes géographiques et géologiques représente 20% du total de l'édition française. Ce ratio est de 10% pour le secteur « beaux livres et livres d'art » au sens large et pour le secteur « droit/économie », de 3% pour le secteur des sciences humaines et sociales et de moins de 2% pour le secteur « scientifique, technique et professionnel ». Plus encore que le nombre de titres publiés, ces chiffres confirment la part restreinte au sein de l'édition française de l'édition publique.

Nombre d'exemplaires vendus : tableau récapitulatif

Nombre d'ex. vendus (2002)	Ensemble	Hors cartes
Edition publique	7.183.570	2.660.312
Evolution 2002/2001	-6%	-18%
Part des plus grands éditeurs	5 => 90%	4 => 68%
Principal secteur	Cartes (63%)	Art (41%)
Part de l'édition française	1,8%	0,7%

2.3. Le chiffre d'affaires réalisé

Les éditeurs publics ont réalisé un chiffre d'affaires de 41,9 millions d'euros, soit une diminution de 4% par rapport à 2001 (43,7 M€ à périmètre constant). Hors cartes géographiques et géologiques, ce chiffre d'affaires s'établit à 27,8 millions d'euros et enregistre une diminution de 9% par rapport à 2001. Comme pour les autres critères, il faut rappeler les résultats en hausse de 2001 : +4% pour l'ensemble de l'édition publique et +3% hors cartes.

Hors le secteur des cartes et les publications du Journal officiel, le chiffre d'affaires réalisé en nouveautés est en augmentation par rapport à 2001 (+7%), alors que celui des réimpressions et des ouvrages du fond sont en diminution (respectivement -33% et -4%).

Les très grands éditeurs réalisent 78% du chiffre d'affaires de l'édition publique (69% hors cartes). Les grands éditeurs représentent 13% de ce total, les éditeurs moyens 6% et les petites éditeurs 3%.

Les secteurs « cartes géographiques et géologiques » et « livres d'art » représentent respectivement 34% et 31% de ce chiffre d'affaires, soit, cumulés, presque les deux tiers du chiffre d'affaires de l'édition publique. Les sciences humaines et sociales représentent 14% de ce chiffre d'affaires, le secteur « économie-droit » 12% et l'éducation 9%. Le secteur « scientifique, technique et professionnel » représente environ 2%.

Le chiffre d'affaires de l'édition publique (41,9 M€) représente 1,5% du chiffre d'affaires total de l'édition française (2.771 M€) et 1% hors cartes géographiques. Le chiffre d'affaires réalisé par les éditeurs publics dans le secteur des cartes constitue 23% du chiffre d'affaires total de l'édition dans ce secteur. Ce ratio est de 9% pour le secteur « beaux livres et livres d'art » au sens large, de 4% pour le secteur des sciences humaines et sociales et pour le secteur « droit/économie » et de moins de 1% pour le secteur « scientifique, technique et professionnel ». Ces chiffres, proches des ratios constatés pour le nombre d'exemplaires vendus, confirment les observations précédentes relatives au poids restreint de l'édition publique au sein de l'édition française.

Chiffre d'affaires réalisé : tableau récapitulatif

Chiffre d'affaires réalisé (2002)	Ensemble	Hors cartes
Edition publique	41.901.688	27.763.737
Evolution 2002/2001	-4%	-9%
Part des plus grands éditeurs	5 => 78%	4 => 69%
Principal secteur	Cartes (34%)	Art (46%)
Part de l'édition française	1,5%	1,0%

2.4. Synthèse

Il ressort de l'étude de la production des éditeurs publics en 2002 les principaux éléments suivants :

- **une part relativement peu importante de l'édition publique au sein de l'édition française dans son ensemble** hors le secteur particulier des cartes géographiques et géologiques (3,5% du nombre total de titres publiés, 0,7% du nombre total d'exemplaires vendus et 1% du chiffre d'affaires total réalisé), même si ces ratios peuvent se révéler plus importants à l'étude de certains secteurs éditoriaux (« livres d'art » par exemple et, dans une moindre mesure, « économie-droit ») ;
- **une évolution à la baisse des principaux indicateurs d'activité sur 2002** (-5% pour le nombre de titres publiés, -18% pour le nombre d'exemplaires vendus et -9% pour le chiffre d'affaires réalisé, hors cartes¹), à l'exception des nouveautés étudiées de manière isolée (hors cartes et publications du JO : +9% de titres publiés, +12% d'exemplaires vendus et +7% de chiffre d'affaires réalisé) et du secteur des sciences humaines et sociales, mais qui fait suite à une année 2001 en très nette augmentation, ce qui tendrait à démontrer, hors cartes, **une certaine stabilité de ces chiffres sur une longue période** ;
- **une concentration toujours très importante**, puisque les 4 principaux éditeurs publics réalisent, hors cartes, 56% du nombre total de titres publiés, 68% du nombre total d'exemplaires vendus et 69% du chiffre d'affaires total.

¹ Chiffres « évolution 2001/2000 » : +12% pour le nombre de titres publiés, +11% pour le nombre d'exemplaires vendus et +3% pour le chiffre d'affaires réalisé.

3. Les politiques de diffusion

3.1. Evolution du ratio « exemplaires vendus / exemplaires produits »

Tous secteurs confondus, le ratio « exemplaires vendus / exemplaires produits » s'établit, pour l'édition publique, à 90% en 2002 (74% en 2001), alors qu'il est de 76% pour l'ensemble de l'édition française sur la même année. Le nombre d'« exemplaires produits » recouvre les nouveautés et les réimpressions, alors que les « exemplaires vendus » concernent également, outre ces deux catégories, les ouvrages du fond (publiés depuis plus d'un an). Hors cartes géographiques et géologiques, ce ratio s'établit à 68%.

Ce résultat peut apparaître comme d'autant plus étonnant que le tirage moyen est en augmentation par rapport à 2001 (+12%) et atteint la moyenne de 2.703 exemplaires par titre, mais s'explique notamment par la diminution du nombre d'exemplaires produits, plus importante que celle du nombre de titres publiés. Hors cartes cependant, le tirage moyen est en diminution de 8% et s'établit à 1.875 exemplaires. Le tirage moyen, pour l'ensemble de l'édition française, est de 8.214 exemplaires en 2002.

Comme les années précédentes, ce bon résultat masque des réalités différentes selon les secteurs éditoriaux et la taille des éditeurs publics. Ainsi, si ce ratio dépasse les 100% pour les secteurs des cartes et des ouvrages scientifiques, techniques et professionnels, il s'élève à hauteur de 54% « seulement » pour le secteur des sciences humaines et sociales. De même, si ce ratio est de 96% pour les cinq très grands éditeurs publics, il n'est que de 53% pour les plus petits d'entre eux.

Ratio « exemplaires vendus / exemplaires produits » : tableau par secteur éditorial

	« Exemplaires vendus / exemplaires produits » pour l'édition publique	« Exemplaires vendus / exemplaires produits » pour l'ensemble de l'édition
SHS	54%	77%
Art	74%	87%
STP	136%	30%
Eco/droit	65%	72%
Education	76%	-
Cartes	110%	94%
Total	90%	76%

Ratio « exemplaires vendus / exemplaires produits » : tableau par catégorie

	Exemplaires vendus / exemplaires produits
Petits éditeurs	53%
Moyens éditeurs	63%
Grands éditeurs	60%
Très grands éditeurs	96%
<i>Très grands éditeurs (hors cartes)</i>	<i>74%</i>
Total	90%

3.2. Répartition des exemplaires vendus par circuit

La répartition des ventes d'exemplaires par circuit de diffusion fait apparaître les résultats suivants :

- librairies : 69% ;
- vente directe : 16% ;
- points de vente internes : 15% ;
- autres (soldeurs, bibliothèques...) : ns.

Cette répartition par circuit de vente, apparemment très favorable à la librairie, est à nuancer selon qu'il est tenu compte ou non du secteur des cartes géographiques et géologiques. Hors ce dernier, les ventes en librairie représentent 31% du total, la vente directe 37% et les points de vente interne 30%. La part représentée par la librairie demeure cependant importante, comparée à 2001 où elle ne totalisait que 17% du total.

Cette proportion de 61% (part « librairies », entendues dans ce rapport au sens le plus large du terme, et « points de ventes internes ») peut se comparer, avec certaines réserves, aux chiffres de la Sofres relatifs à l'ensemble des achats de livres par circuit de diffusion. En 2001, selon cette source, le total « librairies » + « maisons de la presse » + « grandes surfaces spécialisées » représentait un peu moins de 50% des achats de livres des ménages.

La part représentée par la vente directe (37% hors cartes) est très naturellement supérieure à ce qu'elle représente pour l'édition française (21%), compte tenu du nombre élevé de publications des éditeurs publics diffusées principalement par abonnement. Pour autant, les éditeurs publics pourraient utilement conduire une réflexion sur l'importance de leurs ventes directes. Il n'est pas nécessairement fondé en effet que les établissements publics continuent de commercialiser directement leurs ouvrages auprès des bibliothèques ou des collectivités locales. Ce travail de diffusion, qui représente une charge souvent lourde pour les fournisseurs au regard du nombre d'exemplaires concernés et qui ne constitue pas toujours un avantage économique certain pour les acheteurs, pourrait le plus souvent être ainsi utilement confié aux librairies dont c'est le métier. Les nouvelles dispositions de la loi du 18 juin 2003 relatives au droit de prêt et au plafonnement des rabais vont d'ailleurs dans ce sens.

3.3. Evolution des ventes du fond

Hors cartes géographiques et géologiques et à périmètre constant, les ventes du fond (titres publiés depuis plus d'un an) représentent, avec environ 335.000 exemplaires vendus, 34% du total des exemplaires vendus. Ce nombre est en diminution de 17% par rapport à 2001. Cette évolution doit cependant être appréhendée avec prudence, les chiffres de ventes d'un éditeur important n'ayant pas été communiqués pour 2002 de manière détaillée.

L'évolution des ventes du fond en termes de chiffre d'affaires est par ailleurs complètement différente. Hors cartes géographiques et géologiques et à périmètre constant, ce chiffre d'affaires est stable sur 2001 et 2002 (environ 3,8 M€), alors que le chiffre d'affaires général de l'édition publique est en diminution de 9% (hors cartes). Ce chiffre d'affaires n'est par ailleurs pas neutre en proportion du chiffre d'affaires total de l'édition publique, puisqu'il en représente 17% en 2002 (15% en 2001).

4. Les politiques de coédition

Le principe de la coédition est largement accepté par les éditeurs publics, puisque 77% d'entre eux ont coédité au moins un titre en 2002 ; ils étaient 80% en 2001 et 75% en 2000, sur des périmètres légèrement différents. La part que représente le nombre de titres publiés en coédition (251 en 2002) sur l'ensemble des titres publiés par les éditeurs publics est également très proche des années précédentes : 8% en 2002, contre 6% en 2001 et 13% en 2000. Hors cartes géographiques et géologiques, ce ratio s'établit à 12% pour 2002 et sur les seules nouveautés, le nombre de coéditions est en augmentation de 15% par rapport à 2001.

Une typologie des éditeurs publics, par nombre de titres publiés en coédition, présente les résultats suivants :

- aucun titre : 23% des éditeurs publics
- 1 à 3 titres : 25% des éditeurs publics
- plus de 3 titres : 52% des éditeurs publics

Parmi les éditeurs qui ont coédité au moins un titre en 2002, 60% ont adressé des informations complètes sur leurs coéditions, tandis que 40% d'entre eux ont adressé des bilans très incomplets, mentionnant presque exclusivement le nombre de titres publiés en coédition.

Comme les années précédentes, la majeure partie des coéditions sont réalisées dans le domaine de l'art (57% du nombre total de coéditions), mais aussi dans les secteurs de l'éducation (26% du total), et, dans une moindre mesure, des ouvrages de sciences humaines et sociales (12% du total). A l'opposé, la coédition demeure très rare dans le domaine cartographique ou dans les sciences économiques et juridiques. Il convient de noter que dans le secteur « art », 36% des titres publiés le sont en coédition. Ce ratio est de 15% dans le secteur des ouvrages scientifiques, techniques et professionnels et de 16% pour le secteur « éducation ».

Coédition : tableau par secteur éditorial

	Nombre de titres coédités	En % du total des coéditions	En % du nombre de titres publiés dans la catégorie
SHS	29	12%	4%
Art	143	57%	36%
STP	9	4%	15%
Eco/droit	2	1%	0%
Education	65	26%	16%
Cartes	3	1%	0%
Total	251	100%	9%

Compte tenu du poids qu'ils représentent par ailleurs, les cinq très grands éditeurs publics réalisent 60% du nombre total de titres publiés en coédition par l'édition publique. Cependant, la pratique de la coédition est plus généralisée chez les petits éditeurs, pour lesquels 24% des titres publiés le sont en coédition, alors que ce ratio s'établit aux alentours de 8% pour les trois autres catégories définies (13% pour les très grands éditeurs publics, hors cartes).

Coédition : tableau par catégorie

	Nombre de titres coédités	En % du total des coéditions	En % du nombre de titres publiés dans la catégorie
Petits éditeurs	33	13%	24%
Moyens éditeurs	22	9%	9%
Grands éditeurs	46	18%	8%
Très grands éditeurs	150	60%	7%
Total	251	100%	8%

5. La mise en œuvre des outils de comptabilité analytique

5.2. Constat

Les efforts réalisés par la très grande majorité des éditeurs publics en 2000 pour la mise en œuvre des préconisations de la circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'édition publique n'ont pas été renouvelés en 2001 et en 2002. Les bilans éditoriaux transmis pour l'année 2002 ne témoignent en effet que très marginalement de développements en matière d'outils de comptabilité analytique.

Les résultats pour 2002 sont extrêmement proches de ceux qui ont été constatés en 2001 et en 2000 :

- 44% des éditeurs publics disposent d'une véritable comptabilité analytique au sein de la structure éditoriale, sinon au sein de l'ensemble de la structure, comme en 2001 et 2000 ;
- 84% des éditeurs publics réalisent des fiches produits par ouvrage ou par collection (sur le modèle préconisé par la circulaire), contre 75% en 2001 et 2000, et « seulement » 50% en 1999 ;
- 46% des éditeurs publics réalisent des comptes d'exploitation prévisionnels par ouvrage ou par collection (le plus souvent sur le modèle préconisé par la circulaire), comme en 2001 et 2000, contre 27% en 1999.

La présentation de ces résultats par catégorie d'éditeur (petits, moyens, grands et très grands) révèle une fois encore que les efforts réalisés pour la mise en œuvre d'outils de comptabilité pertinents ne sont pas toujours proportionnés à l'importance et à la taille des éditeurs. Il faut d'ailleurs préciser que, si 100% des petits et moyens éditeurs ont adressé un bilan relativement complet de leur exercice 2002, la proportion n'est que de 75% pour les grands éditeurs et de 33% pour les très grands.

L'existence d'une comptabilité analytique pour la structure éditoriale, sinon pour l'ensemble de la structure, se répartit assez logiquement selon les catégories : 30% des petits éditeurs, 50% des moyens et des grands éditeurs et 50% des très grands éditeurs disent aujourd'hui en disposer.

La part des éditeurs réalisant des fiches produits est relativement proche d'une catégorie à l'autre, même si encore 50% des éditeurs « moyens » et un très grand éditeur continuent à ne pas réaliser de tels documents.

S'il est logique, s'agissant de la proportion des éditeurs publics réalisant des comptes d'exploitation prévisionnels, de retrouver un taux de 75% pour les grands éditeurs publics et satisfaisant de pouvoir constater un taux de 50% pour les plus petits d'entre eux, il est urgent que les ratios constatés pour les éditeurs moyens (17%) et pour les très grands éditeurs (50%) soient enfin améliorés.

Tableau récapitulatif par catégorie

	Nombre d'éditeurs concernés	Bilan complet	Comptabilité analytique	Fiche produit	Compte d'exploitation prévisionnel
Petits éditeurs	10	100%	30%	90%	50%
Moyens éditeurs	6	100%	50%	50%	17%
Grands éditeurs	4	75%	50%	100%	75%
Très grands éditeurs*	6	33%	50%	83%	50%
Total	26	84%	44%	84%	46%

* Le CNDP et les CRDP, agrégés dans les autres tableaux, sont ici présentés de manière distincte.

De nombreux éditeurs publics paraissent avoir des difficultés à distinguer, au sein du chiffre d'affaires ou du nombre d'exemplaires vendus, les ventes de nouveautés de celles des réimpressions ou des ouvrages du fond. Cette difficulté concerne plus particulièrement les grands ou très grands éditeurs publics à de rares exceptions près, les petits et les moyens semblant avoir moins de difficultés pour renseigner ces éléments, le plus faible nombre de titres et les moindres quantités vendues pouvant en partie expliquer ce paradoxe.

5.3. Recommandations

Diverses recommandations peuvent être formulées en vue d'améliorer la connaissance de l'activité éditoriale des administrations et établissements publics de l'Etat et d'en faciliter les comparaisons avec l'édition privée. Elles ont été présentées lors de la réunion annuelle entre les éditeurs publics et le médiateur.

Il est notamment rappelé aux éditeurs publics de veiller à l'harmonisation des informations d'une année sur l'autre. La présentation désormais pratiquement inchangée d'une année sur l'autre, d'un document type pour l'ensemble des éditeurs publics doit par ailleurs faciliter ce travail d'harmonisation. Il leur est également demandé de compléter utilement leur bilan chiffré par des commentaires explicatifs clairs, notamment lors de modifications du périmètre statistique pris en compte ou suite à la constatation d'écarts statistiques importants entre deux exercices, et de continuer à porter une attention toute particulière aux calculs et aux formules.

Il convient de noter les efforts menés par les petits et moyens éditeurs publics depuis 1999 dans la mise en œuvre d'outils leur permettant d'adresser un bilan complet de leur activité et, pour certains, de réaliser des fiches produits par ouvrage. Ces efforts doivent d'autant plus être signalés du fait du nombre restreint de titres publiés par ces éditeurs et du poids qu'ils représentent au sein de l'édition française ; une plus grande généralisation des fiches produits chez les éditeurs de taille moyenne est toutefois encore envisageable.

Il est en revanche plus surprenant que de grands éditeurs publics, voir même de très grands éditeurs publics, ne soient toujours pas à même de fournir l'ensemble des renseignements demandés, ni de produire des fiches produits par titre ou par collection ou encore des comptes d'exploitation prévisionnels. Un effort dans ce sens devrait donc constituer pour ces derniers une priorité dans les prochains mois.

Il est également rappelé que la circulaire du 9 décembre 1999 impose aux éditeurs publics de réaliser et d'adresser un bilan complet de leur activité éditoriale. Le renseignement du document type, dont l'approche est presque exclusivement quantitative, ne peut satisfaire à lui seul à cette obligation. Des informations sur la politique éditoriale, à plus ou moins long terme, la politique de prix ou encore la politique de diffusion, doivent notamment venir compléter et éclairer les chiffres présentés dans le document type. Il convient d'ailleurs de noter que parmi les grands et très grands éditeurs, seuls trois d'entre eux adressent ces informations complémentaires, les autres rédigeant, au mieux, quelques commentaires succincts.

Enfin, lors de la réunion annuelle entre les éditeurs publics et le médiateur, ceux-ci ont fait part de leur souhait que le rapport puisse intégrer le produit des cessions de droits réalisées auprès d'éditeurs étrangers et distinguer, au sein du chiffre d'affaires et du nombre d'exemplaires vendus, la part que représente la vente en ligne. Ces éléments seront donc pris en compte à compter de l'exercice 2003.

Annexe 1

➤ Liste des éditeurs publics ayant adressé leur bilan pour l'année 2002

Bibliothèque nationale de France (BNF)
Bibliothèque publique d'information (BPI)
Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM)
Centre des monuments nationaux (MONUM)
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC)
Centre national de la danse
Centre national de la documentation pédagogique (CNDP)
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Centres régionaux de la documentation pédagogique (24 CRDP)
Cité de la musique
Cité des sciences et de l'industrie
Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS)
Direction de la Documentation française
Direction des Journaux officiels (JO)
Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
Editions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble (ELLUG)
Institut géographique national (IGN)
Institut national de la recherche agronomique (INRA)
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Institut national des sports et de l'éducation physique (INSEP)
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
Musée du Louvre
Presses universitaires de Lyon (PUL)
Presses universitaires de Rennes (PUR)
Presses universitaires franc-comtoises (PU-FC)
Réunion des musées nationaux (RMN)
Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)
Université de Rouen (UR)
Université Jean Monnet Publications (Saint-Etienne)

Annexe 2 : tableau récapitulatif du bilan 2002

	Ensemble des éditeurs publics ayant adressé leur bilan pour 2002			Hors cartes géographiques et géologiques		
	Statistique 2002	Evolution 2002/2001	En % de l'édition fr.	Statistique 2002	Evolution 2002/2001	En % de l'édition fr.
Nombre de titres publiés - dont nouveautés - dont coéditions	2 961 1 885 251	-31% -15% -8%	5%	2 080 1 554 248	-5% 4% -2%	4%
Nombre d'exemplaires produits - dont nouveautés	8 004 738 5 225 388	-22% -11%	2%	3 899 797 3 017 671	-13% -11%	1%
Nombre d'exemplaires vendus - dont nouveautés - dont rééditions - dont fond	7 183 570 1 219 667 535 183 404 519	-6% 24% -32% -43%	2%	2 660 312 1 208 525 534 783 334 460	-18% 25% -32% -50%	1%
Chiffre d'affaires réalisé (€) - dont nouveautés	41 901 688 8 820 600	-4% 18%	2%	27 763 737 8 741 284	-9% 19%	1%
Tirage moyen	2 703	12%		1 875	-8%	

Annexe 3 : document de présentation commun pour 2002

BILAN DE L'ACTIVITE EDITORIALE - ANNEE 2002

Application de la circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique

I Carte d'identité de l'organisme ou de l'administration concernée

Nom

Adresse

Nom du responsable de la structure

Nom du responsable des éditions

Téléphone - Télécopie

Adresse électronique

Référence J.O. des statuts

II Politique éditoriale

Niveau de la décision éditoriale

Structure éditoriale : nombre d'emplois liés à ...

l'édition de livres

l'édition de tous les produits (livre, revue...)

l'ensemble de la chaîne éditoriale (édition, diffusion, transport...)

Principaux domaines éditoriaux

Principales collections (avec domaine couvert)

Principaux éditeurs privés ou publics
publiant également sur ces domaines

Principaux coéditeurs privés ou publics, français ou étrangers
(ces trois dernières années)

IIIa	Production éditoriale : <u>livres ou cartes hors coéditions</u>
-------------	--

Nombre de titres publiés	2000	2001	2002
Nombre total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			

Nombre total d'exemplaires produits	2000	2001	2002
Nombre total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			

Nombre total d'exemplaires vendus	2000	2001	2002
Nombre total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			
<u>Dont</u> ouvrages du fond (+ d'un an)			

Chiffre d'affaires total "livres" (en euros)	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			
<u>Dont</u> ouvrages du fond (+ d'un an)			

III b	Production éditoriale : <u>livres ou cartes en coédition</u>
--------------	---

Nombre de titres publiés	2000	2001	2002
Nombre total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			

Quote-part d'exemplaires produits*	2000	2001	2002
Nombre total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			

Quote-part d'exemplaires vendus	2000	2001	2002
Nombre total			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			

Quote-part de chiffre d'affaires réalisé (€)	2000	2001	2002
Quote-part totale			
<u>Dont</u> nouveautés et nouvelles éditions			
<u>Dont</u> réimpressions			

* Nombre d'ouvrages attribués à l'établissement, dans le cadre du contrat de coédition. En cas de répartition différente du compte à demi, indiquez la quote-part moyenne sur l'ensemble des coéditions.

IV	Diffusion et distribution :
-----------	------------------------------------

Ventes en librairies	→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)	
Diffuseur		Remise
Distributeur		Remise
		Total

VPC	→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)	
Distributeur		Remise

(Ne comprend pas les ventes réalisées dans les librairies appartenant à l'organisme)

Points de ventes internes	→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)	
Nombre de points de ventes internes		
Diffuseur		Remise
Distributeur		Remise
		Total

Autres circuits de vente	→ Part dans le total des exemplaires vendus (%)	
(Précisez)		
		Remise
		Total

V	Eléments de comptabilité analytique
---	-------------------------------------

A/ Pour chacune des rubriques suivantes, cocher la case correspondante à la situation de la structure et indiquer, le cas échéant, les taux moyens utilisés

<u>Existence d'une comptabilité analytique</u>	Pour l'ensemble de la structure	☐
	Pour la structure éditoriale	☐

<u>Assujettissement à la TVA...</u>	de la structure	☐	taux	☐
	des ventes de livres	☐		taux

<u>Droits d'auteurs</u>		Internes	Externes
	Valorisés au coût réel	☐	☐
	Non versés, mais valorisés extra-comptablement		
	sur la base d'un taux moyen	☐	☐
	Non versés et non valorisés	☐	☐

<u>Droits de reproduction détenus en interne</u>	Valorisés au prix de vente externe	☐
	Valorisés sur la base d'un taux moyen	☐
	Non valorisés	☐

<u>Charges indirectes (= coûts de structure)</u>		Salaires	Promotion	Autres
	Valorisées au coût réel	☐	☐	☐
	Valorisées sur la base d'un taux moyen	☐	☐	☐
	Non valorisées	☐	☐	☐

<u>Coût de revient unitaire des ouvrages</u>	Calculé sur la base des	Coûts d'édition	☐
		Coûts de fabrication	☐
		Droits d'auteur fixes	☐
	Rapportée au	Tirage complet	☐
		Tirage "mis en vente"	☐

<u>Prix de vente des ouvrages</u>	Fixé par application d'un coefficient multiplicateur	☐
	Fixé par rapport au marché	☐
	Fixé par rapport au nombre de pages	☐

<u>Stocks de livres</u>	Evalués au coût de revient	☐
	Valorisés au coût de revient	☐
	Provisionnés (pour dépréciation...)	☐

B/ Indiquer, si possible, le coefficient multiplicateur moyen par collection ou pour l'ensemble de la production éditoriale

Coefficient multiplicateur moyen (prix de vente / coût de revient)

VI Renseignements complémentaires

1/ Existence de fiches produit par ouvrage ou par collection

→ Joindre une fiche produit par collection ou par ouvrage représentatif de la production, en faisant apparaître au minimum

- les coûts de production,
- le montant des droits,
- le coût de la diffusion,
- le coût de la distribution,
- le coût de la promotion,
- les coûts de structure,

s'il ne vous est pas encore possible d'utiliser le modèle de fiche produit de la circulaire.

Oui

Non

2/ Existence de comptes d'exploitation prévisionnels par ouvrage ou par collection

→ Joindre un compte d'exploitation prévisionnel pour les collections ou les ouvrages représentatif de la production correspondant aux fiches produit, en faisant apparaître au minimum

- le prix public TTC de l'ouvrage,
- le tirage complet,
- le coût de revient unitaire,
- le coefficient multiplicateur,
- le total estimé des ventes sur trois ans,
- le total des exemplaires en diffusion gratuite,
- le montant, le cas échéant, de subventions à la publication,
- le résultat net sur trois ans,
- les ratios économiques (marge sur coût variable et seuil de rentabilité),

s'il ne vous est pas encore possible d'utiliser le modèle de compte d'exploitation prévisionnel de la circulaire.

Oui

Non

3/ Tableau récapitulatif de la production éditoriale et des ventes, par titre ou par collection

Titre, ou nom de la collection	Tirage complet	Coût de revient unitaire	Prix de vente TTC	Nombre exemplaires vendus	CA au prix de cession éditeur

Indiquer des moyennes par titre pour les collections

Eléments d'information complémentaires susceptibles d'éclairer les informations de ce bilan
(notamment état d'avancement de la mise en place de la comptabilité analytique)